



Maison de Retraite « Les Hêtres »

1, rue Louis Pasteur
54760 FAULX

Tél : 03 83 49 46 46
Fax : 03 83 49 46 47

CHARTRE DES BENEVOLES

Etre bénévole ne veut pas dire prendre la place des familles ou du personnel de l'Etablissement. C'est vouloir collaborer avec le personnel et les familles pour répondre aux besoins et aux attentes des résidents. C'est être **COMPLEMENTAIRE**.

1 Caractéristiques du bénévolat

- C'est un engagement
- C'est un contrat moral
- Le bénévolat est une demande d'écoute et d'accompagnement

Les bénévoles interviennent soit :

- Dans les activités d'animation en fonction des goûts et des compétences de chacun en lien avec l'animateur
- En rendant visite aux résidents dans leur chambre,
- En participant à l'organisation des goûter d'anniversaires une fois par mois,
- En participant aux goûters, aux repas qui marquent différents temps forts dans l'année (Fête des mères, Fêtes des pères, Noël, Epiphanie, etc...).

Leur rôle est de donner un peu de leur temps et d'assurer une présence auprès des résidents qui le souhaitent.

2 Principe du bénévolat

- Le Respect : de la vie privée, des opinions, de la dignité et de la liberté des résidents. Une personne âgée, même très dépendante, reste une personne à part entière.
- La Discrétion : qui suppose de ne pas divulguer ce qui a pu être confié par un résident lors de la visite qui lui a été rendue.

3 La régularité et la ponctualité

Afin de ne pas décevoir le résident par une attente inutile et lui permettre d'avoir pleinement confiance, lorsqu'un bénévole ne peut pas être présent à une visite qu'il avait promise, en cas de remplacement ou d'absence, il est indispensable de prévenir la Maison de retraite (téléphoner au secrétariat au 03 83 49 46 46 et demander l'animatrice ou le cadre de santé) afin que le résident en soit informé le plus rapidement possible.

4 Le désintéressement

Le bénévolat est avant tout destiné à permettre un contact, d'établir une relation de confiance dans le respect de la personne. Il ne doit pas servir de support à une quelconque propagande militante, politique ou religieuse.

5 La place du bénévole

Les bénévoles qui interviennent dans l'établissement sont complémentaires et responsables de leurs paroles.

Ils ont des règles à respecter au sein de l'établissement, au même titre que tout le personnel.

6 Le savoir être et le savoir faire du bénévole

Le bénévole doit tout d'abord aimer le contact avec les personnes âgées.

Le bénévole doit savoir écouter et être à l'écoute des résidents qu'il visite et leur apporter le réconfort attendu en leur permettant d'exprimer leurs idées, émotions ou soucis et ceci sans leur imposer ses idées ou porter des jugements.

Le bénévole doit faire preuve de discrétion et ne doit pas divulguer ce qui a pu lui être confié ou ce qu'il a pu voir.

Le bénévole doit être vigilant à :

- **Ne pas porter de jugement vis-à-vis des résidents, de leur famille, du personnel et de l'ensemble des bénévoles,**
- **Ne pas colporter à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement, des faits, des événements ou des rumeurs dont il a eu connaissance lors de sa venue à la Maison de retraite.**

Dans le cas où il s'agit d'un problème majeur où il se doit d'intervenir, le bénévole en informera le plus rapidement possible l'infirmière, le cadre de santé ou le Directeur.

Le bénévole doit toujours se rappeler que la Maison de retraite est un lieu de vie ou le lien social n'est pas abandonné, mais bien au contraire perpétué.

En devenant bénévole, il adhère pleinement et sans restrictions aux valeurs de la « Charte des Droits et Libertés des Personnes Agées Dépendantes » (1996), dont un exemplaire sera remis avec cette charte.

7 Couverture des risques

Dans l'enceinte de l'établissement, toute personne est assurée par la Maison de retraite.

8 Recrutement et formation

- Un temps d'accompagnement sera proposé, celui-ci consistera à accompagner une Aide soignante (AS), et ou un Agent des services hospitalier qualifiée (ASHQ) durant une demi journée sauf pendant les toilettes et les soins.
- Le recrutement est à la discrétion du Directeur, il est issu du volontariat.

9 Organisation et fonctionnement du bénévolat

- Les activités bénévoles sont déterminées en Commission d'Animation dont le référent est l'animateur,
- Le bénévole signale son arrivée, son départ et s'il souhaite sortir avec un résidant à l'animateur ou à l'infirmière ou au personnel soignant,
- Des représentants des bénévoles siègeront à la Commission d'animation qui se réunit tous les deux mois (date fixée à chaque commission),
- Les bénévoles s'intègrent dans le planning d'activités et peuvent proposer des animations lors de la Commission d'animation.

10 Collaboration avec le personnel

Un travail de collaboration est important avec tous les intervenants, c'est pourquoi, le bénévole doit contacter le personnel soignant avant de prendre certaines initiatives (ex : relever une personne).

Le bénévole ne doit pas prendre d'initiatives qui soient contraires à la volonté de maintien de l'autonomie des résidants, telle qu'elle est exprimée dans le projet de vie.

Le bénévole doit être informé de la manière d'appeler le personnel en cas d'urgence et des consignes de sécurités applicables dans l'établissement.

Les locaux exclusivement réservés au service ne sont pas accessibles aux bénévoles.

Fait en 2 exemplaires, le

L'animatrice,

Cécile DIDIER

Le Directeur,

Joëlle BACK

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance de la Charte des Bénévoles qui définit les valeurs auxquelles se réfèrent les bénévoles de la Maison de retraite de Faulx.

Je m'engage à respecter ces valeurs et les principes de fonctionnement qui en découlent. En cas de non respect, le Directeur de la Maison de retraite se réserve le droit de résilier l'engagement.

Fait à Faulx, le

Nom, Prénom et signature du bénévole